



## Récupérer mon investissement d'achat de parts sociales

Par **PASCAL 35780**, le **29/01/2017** à **08:09**

Bonjour,

Je me suis associé à mon gendre, j'ai acheté 10 % des parts sociales d'une SARL en création, l'acte de cession a été fait sous seing privé, j'ai payé 3.000 €. Cet acte n'a pas été enregistré au greffe ni au impôts, je n'ai plus aucun contact de la part de mon gendre et je m'aperçois que cette société, parue au journal d'annonces légales, le 20 juillet 2016 n'est toujours pas inscrite au greffe des sociétés à ce jour. J'ai vraiment l'impression de m'être fait duper et j'avoue ne rien y connaître. Je voudrais savoir s'il y a moyen de récupérer mon investissement ? J'ai la preuve du versement de cette somme par chèque et j'ai lu que cet acte peut être caduque vu qu'il n'a pas été enregistré dans le délai d'un mois, est-ce vrai et quels sont mes recours ?

Je suis perdu dans tous ça, merci d'avance à toute personne m'apportant des réponses.